

DKV HOME CARE

Quand vous ne pouvez plus bouger, DKV se bouge pour vous

DKV HOME CARE, l'assurance dépendance de DKV

- La perte d'autonomie n'a pas d'âge : 1 personne sur 4 en perte d'autonomie a moins de 65 ans¹
- Un séjour dans une maison de repos coûte en moyenne € 1 500 par mois. Or, le montant moyen de la pension légale s'élève à € 1 100²
- Le prix d'un séjour dans une maison de repos ne cessera d'augmenter dans les années à venir
- Les soins à domicile deviennent de plus en plus chers et pèsent sur le budget de chacun

DKV HOME CARE : la solution !

- Quelqu'un qui organise vos soins à domicile 24h/24, 7j/7
- De l'assistance pour votre ménage (par ex. aide familiale ou ménagère,...)
- Une indemnité mensuelle en cas de perte d'autonomie grave et durable à domicile ou dans une maison de repos
- À partir de 75 ans, une indemnité supplémentaire pour la durée de votre séjour dans une maison de repos
- Le choix parmi 4 différentes formules, en fonction de vos besoins et de votre budget

N'attendez pas qu'il soit trop tard et contactez votre intermédiaire d'assurances ou directement DKV (02 287 64 11) pour obtenir une brochure ou une offre. L'âge limite de souscription est fixé à 69 ans. Vous pouvez également trouver la fiche technique de ce produit sur www.dkv.be.

¹ www.zorg-en-gezondheid.be

² Het Nieuwsblad - 27/02/2013 - 'Rusthuiskamer kost u € 1 500'

DKV Belgium S.A. | Bd Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles | R.P.M. 0414858607, Trib. Comm. Bruxelles |
Entreprise agréée sous le n° 0739 pour la branche 2 'maladie'.

Pour toute plainte :

Service Quality Control DKV Belgium S.A - Tél. : 02/287 64 11 - qualitycontrol@dkv.be

Service Ombudsman des assurances - Tél. : 02/547 58 71 - www.ombudsman.as

Information publicitaire

Les meilleurs soins. Pour toute la vie.